
Demande

À partir de [REDACTED] <[REDACTED]>
Date Lun 13/04/2026 20:41
À urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>
Cc [REDACTED] <[REDACTED]>

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,

Lors de votre première soirée de consultation publique portant sur la refonte des règlements d'urbanisme des commerces et des industries, vous nous avez présenté les grandes orientations qui soutiennent le nouveau cadre des règlements d'urbanisme. C'est bien, mais **total**ement insuffisant pour une consultation citoyenne, si c'est de cela qu'il s'agit, d'une consultation citoyenne.

Puisque d'ores et déjà les règlements d'urbanisme sont écrits, nous aimerions, **plus** spécifiquement, vous entendre sur la manière dont cette refonte se traduira dans notre quotidien, le tout alimenté d'exemples représentatifs.

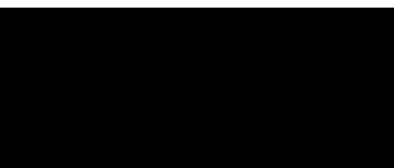
De quelles manières ces règlements d'urbanisme assureront concrètement l'intimité, la quiétude, la sécurité, l'harmonisation et la qualité de vie des résidents des quartiers et des propriétaires des unifamiliales?

Sans ces informations si pertinentes, les maskoutains-es ne peuvent vous donner leur aval. Vous-même, vous refuseriez d'accorder un contrat à une firme en vous basant **seulement** sur des orientations générales.

Avec tout le respect que je vous dois, je m'attends, Mme. Piché, que vos trois prochaines consultations publiques répondent à nos questionnements cités ci-haut.

En terminant, est-il réaliste de présenter un avis de motion ainsi qu'une adoption des règlements d'urbanisme, le 4 mai 2026? Aurez-vous suffisamment de temps, pour apporter les modifications qu'auront suscité les soirées consultatives publiques?

Bien à vous!



Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Commentaire sur les règlements urbanisme

À partir de contactweb@st-hyacinthe.ca <contactweb@st-hyacinthe.ca>

Date Mer 15/04/2026 09:45

À urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>

Une demande d'information de la page du site <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/revision-urbanisme> le 2026-04-15 à 09h45

Nom

[REDACTED]

Message

Consulter ces chercheurs sur la mobilité serait un atout pour les prochains règlements. Les travaux de chercheurs comme Jérôme Dupras et les orientations portées par des experts en aménagement durable comme Christian Savard (souvent associé aux réflexions sur la mobilité au Québec, bien que vous fassiez peut-être référence à des interventions locales de Martin Savard dans des contextes de consultation) offrent un cadre scientifique solide pour vos propositions. Voici comment leurs perspectives s'appliquent spécifiquement à vos enjeux :

Jérôme Dupras : La valeur économique de la nature (Infrastructure verte)

Titulaire d'une chaire de recherche en économie écologique, Jérôme Dupras soutient que les milieux naturels ne sont pas seulement "beaux", ils sont des actifs financiers pour une ville.

* Sur les îlots de chaleur et surfaces perméables : Il prône l'investissement dans les infrastructures naturelles (forêt urbaine, milieux humides) plutôt que dans les solutions de béton. Pour Saint-Hyacinthe, cela signifie que conserver un arbre mature sur le boulevard Laframboise a une valeur économique réelle en termes de santé publique et de réduction des coûts de climatisation.

* L'approche par les "services écosystémiques" : Selon lui, chaque mètre carré de surface perméable économise des dollars à la municipalité en évitant la surcharge des usines de traitement des eaux. Il encouragerait une réglementation qui oblige les promoteurs à quantifier ces services avant de bétonner.

Christian Savard (Vivre en Ville) et la mobilité durable

Si l'on regarde les travaux de Vivre en Ville (souvent représentés par Christian Savard), l'accent est mis sur la localisation des activités.

* Sur la mobilité active : Le principe défendu est celui de la "ville de proximité". Pour améliorer le plan d'urbanisme sans dénaturer les quartiers, il suggère de consolider les commerces de quartier pour que la marche devienne une option logique, et non un effort.

* Sur les aires de stationnement : Il propose de passer d'une logique de "combien de cases faut-il ?" à "comment gère-t-on l'espace ?". Son approche suggère de plafonner le nombre de cases (maximum plutôt que minimum) pour inciter à l'utilisation du transport collectif et actif, libérant ainsi de l'espace pour la verdure.

Un point crucial : L'acceptabilité sociale

Ces chercheurs soulignent que pour ne pas "dénaturer" un quartier, il faut co-construire avec les résidents. L'intégration de la nature et de la mobilité active ne doit pas être perçue comme une perte de confort (moins de stationnement), mais comme un gain de qualité de vie (air plus frais, environnement plus calme).

Merci !

Message envoyé le
2026-04-15 à 09h45

Commentaire sur les reglements urbanisme

À partir de contactweb@st-hyacinthe.ca <contactweb@st-hyacinthe.ca>

Date Lun 04/05/2026 13:52

À urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>

Une demande d'information de la page du site <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/revision-urbanisme> le 2026-05-04 à 13h52

Nom

[REDACTED]

Message

Je constate qu'aucun changement de zonage pour le secteur Sacré-Cœur sur la rue Laframboise entre Gauthier et le boulevard Casavant n'a été modifié afin de préserver les maisons unifamiliales de la rue Lamarche. Pourquoi? laisser libre cours aux promoteurs afin d'y bâtir des PCCMOI au 2800 Laframboise et au coin de Blanchet et Laframboise dans le futur. Pourtant si le plan d'urbanisme avait été respecté intégralement les immeubles sur Gauthier et Blanchet auraient respecté le caractère spécifique de plex et d'unifamiliale, qu'elle dommage de laisser tant de latitude aux promoteurs au détriment des citoyens qui y vivent depuis les années 70.

Message envoyé le

2026-05-04 à 13h52

Inadéquation du ratio de 1,2 stationnement par logement - enjeux de sécurité routière

À partir de [REDACTED] <[REDACTED]>

Date Lun 04/05/2026 22:57

À urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>

Cc direction-generale <direction-generale@st-hyacinthe.ca>; [REDACTED]
<[REDACTED]>; [REDACTED] <[REDACTED]>

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

Mesdames, Messieurs, Service de l'urbanisme, Mme Frigon, Directrice générale

Dans le cadre de la révision en cours du règlement d'urbanisme, et à la suite de ma participation aux 4 séances de consultation publique tenues en avril 2026, je souhaite formellement vous faire part de mes préoccupations quant à la proposition visant à réduire le ratio minimal de stationnement à 1,2 case par logement.

Cette modification soulève des enjeux importants en matière de sécurité routière, de fluidité de la circulation et d'adéquation avec les besoins réels des citoyens. À cet égard, je considère légitime, en tant que citoyen concerné, de vous demander de prendre en compte les impacts concrets déjà observables sur le terrain.

Il a été mentionné lors des consultations que le ratio de 1,2 constituerait un minimum. Toutefois, dans la pratique, ce type de seuil devient généralement la norme appliquée par les promoteurs, en raison de contraintes économiques évidentes. Il est donc raisonnable d'anticiper que cette réduction se traduira directement par une diminution réelle du nombre de cases disponibles, sans compensation suffisante.

L'expérience récente dans le secteur de Saint-Thomas-d'Aquin constitue à cet égard un exemple probant. En août 2023, un projet immobilier situé sur la rue Laframboise, à proximité de l'ancien bureau de poste, aujourd'hui chez Robin, et l'école primaire coin de l'avenue des Pionniers, prévoyait un ratio de 1,3 stationnement par logement, alors que la norme en vigueur était de 1,5. Cette situation avait nécessité une demande de dérogation et suscité des préoccupations citoyennes significatives, notamment par voie de pétition et d'interventions au conseil municipal.

En plus, depuis la construction de plusieurs immeubles à logements multiples, notamment en face de l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, a contribué à une augmentation notable du nombre de véhicules et à une pression accrue sur le stationnement sur rue. Parallèlement, le développement commercial dans le secteur — incluant l'implantation récente et à venir de nouveaux établissements de restauration à l'ancien endroit du Garage Ménard — accentue l'achalandage et la congestion, particulièrement aux heures de pointe.

Ces changements ont des conséquences concrètes. La rue Laframboise présente désormais des conditions de circulation plus difficiles, marquées par une visibilité réduite en raison du stationnement sur rue. À titre personnel, j'ai dû effectuer un freinage d'urgence afin d'éviter une collision en m'y engageant. De plus, un accident impliquant une résidente du secteur s'est produit dans des circonstances similaires, liées à une visibilité obstruée par des véhicules stationnés.

Ces éléments démontrent clairement que la situation actuelle comporte déjà des risques pour la sécurité des usagers. Dans ce contexte, abaisser davantage le ratio de stationnement ne peut qu'accentuer ces problématiques, en augmentant le recours au stationnement sur rue et en dégradant davantage la fluidité de la circulation.

Il convient également de souligner que la réalité de Saint-Hyacinthe demeure fortement dépendante de l'automobile pour diverses gens ayant obligations à l'extérieur de la ville pour diverses raisons: travail, études, diversités d'horaires incompatibles autrement. En l'absence d'une offre de transport collectif suffisante interurbaine pour répondre aux besoins quotidiens de la population, plusieurs ménages doivent posséder plus d'un véhicule. Toute réduction du nombre de cases de stationnement disponibles par logement doit donc être évaluée avec prudence et rigueur.

En conséquence, je vous demande de maintenir le ratio minimal actuel de 1,5 case de stationnement par logement ou clairement effectuer des études empiriques adaptées avant de le modifier, afin d'assurer un équilibre raisonnable entre le développement urbain, la sécurité publique et les besoins réels des citoyens.

À défaut de retenir cette recommandation, il apparaît essentiel, dans le respect des principes de saine gestion et de sécurité publique, que des études de circulation complètes et indépendantes soient réalisées préalablement à toute modification réglementaire, afin d'en mesurer les impacts réels.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie de considérer cette démarche comme une demande légitime visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.





Commentaire sur les reglements urbanisme

À partir de contactweb@st-hyacinthe.ca <contactweb@st-hyacinthe.ca>

Date Jeu 30/04/2026 18:27

À urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>

Une demande d'information de la page du site <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/revision-urbanisme> le 2026-04-30 à 18h26

Nom

[REDACTED]

Message

Je suis préoccupé par les variations marqués de densification dans un même quartier voir même entre 2 voisins. Pourrait-il y avoir une transition graduelle entre les différents niveau de densité afin d'éviter qu'un propriétaire de faible densité cotois son voisin qui deviendra une forte densité? (variation de 2 niveau entre 2 terrains adjacents). Sinon quel sont les moyens d'atténuation prévus pour ce type de contraste de densification?

De plus, est-ce que le pourcentage de l'indice d'occupation du sol maximum pourrait tenir compte de la fondation également? Cela ne semble pas être le cas présentement. Tel le projet PPCMOI le Visio qui débutera bientôt.

Probablement que les futurs projets de constructions vont vouloir disposer des stationnements au sous-sol au lieu d'occuper du terrain toutefois plus il y a d'étages plus le nombre de case de stationnement augmente. L'étalement en superficie de la fondation par rapport au bâtiment empêche l'implantation d'arbres sur le terrain et n'aide pas la situation des ilots de chaleur.

Message envoyé le

2026-04-30 à 18h26

Commentaire sur les reglements urbanisme

À partir de contactweb@st-hyacinthe.ca <contactweb@st-hyacinthe.ca>

Date Jeu 21/05/2026 22:38

À urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>

Une demande d'information de la page du site <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/revision-urbanisme> le 2026-05-21 à 22h38

Nom

Anonyme

Message

Merci pour toute l'information sur le site ! Merci pour les réponses données « au toujours mêmes personnes qui répète toujours les mêmes choses » j'avoue qu'ils exagèrent en revenant à la charge ... moi je suis tannée de les entendre .! 😊

Moi je suis une fière maskoutaine et de voir où ma ville veut être d'ici 10 ans me rends encore plus fière ! Merci à toute l'équipe qui ont préparé cette séance publique du 2 mai . Vous avez ma confiance et je vous encourage à ne pas vous décourager !

Message envoyé le

2026-05-21 à 22h38

Re: Mémoire pour la réunion du 30 avril 2026

À partir de [REDACTED] <[REDACTED]>

Date Mer 29/04/2026 11:52

À Chantal Frigon <chantal.frigon@st-hyacinthe.ca>; urbanisme <urbanisme@st-hyacinthe.ca>; Gabrielle Piché, urb <gabrielle.piche@st-hyacinthe.ca>

Cc [REDACTED] <[REDACTED]>; Sonia Chénier <sonia.chenier@st-hyacinthe.ca>

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

Le 29 avr. 2026 à 11:45, [REDACTED] <[REDACTED]> a écrit :

Objet : Mémoire concernant le plan de densification – Boulevard Laframboise et Rue Lamarche

À l'attention de Madame Frigon, Directrice générale, et des membres du Service d'urbanisme

Madame la Directrice générale, Membres du service d'urbanisme,

Dans le cadre de la présentation du dossier de densification de la Ville de Saint-Hyacinthe, nous souhaitons soumettre nos observations relatives au secteur situé sur le boulevard Laframboise, entre la rue Gauthier et le boulevard Casavant.

Après examen du nouveau plan d'urbanisme, il appert que le zonage projeté permettrait désormais l'implantation d'édifices de haute densité sur cet axe. Nous estimons qu'une telle décision porterait un préjudice sérieux aux résidents de la rue Lamarche pour les motifs suivants :

- **Perte des commerces de proximité** : Le remplacement des commerces actuels (pharmacie, lunetterie, dentisterie, agence de voyage) par des projets résidentiels massifs priverait le quartier de services essentiels accessibles à pied, nuisant ainsi à la qualité de vie des citoyens.
- **Atteinte à l'intimité et au cadre de vie** : L'insertion d'immeubles de plusieurs étages en bordure immédiate des propriétés de la rue Lamarche créerait une intrusion visuelle majeure dans les cours arrière des résidents, dénaturant le caractère unifamilial historique de ce secteur du quartier Sacré-Cœur.

Afin de corriger ce préjudice, nous demandons formellement que le zonage de la portion nord du boulevard Laframboise entre Gauthier et Casavant soit **maintenu à une basse densité**.

Ce correctif permettrait de protéger la mixité commerciale actuelle tout en assurant une transition harmonieuse avec le tissu résidentiel adjacent. Nous comptons sur votre vision de l'urbanisme pour préserver l'équilibre et l'intégrité de notre milieu de vie.

Respectueusement,



Accusé de réception S.V.P